



Communiqué de presse

27 novembre 2025

Laval obtient le label national « Ville Prudente » 2025

La Ville de Laval fait partie des 5 communes des Pays de la Loire récompensées en 2025 par le label national “Ville Prudente”, décerné par l’association Prévention Routière. Ce label met en valeur les collectivités qui s’engagent durablement pour la sécurité routière et la prévention des risques sur leur territoire.

Mercredi 19 novembre, à l’occasion du Congrès des maires à Paris, l’association Prévention Routière a remis les labels « Ville prudente » 2025. Laval compte parmi les communes récompensées.

Un engagement reconnu pour une mobilité plus sûre

Depuis plusieurs années, Laval conduit une politique visant à améliorer les déplacements et à sécuriser l’ensemble des usagers de l’espace public. Le jury a notamment salué le déploiement du schéma directeur d’aménagements cyclables mis en place par Laval Agglo, qui structure les liaisons douces entre les quartiers et les grands équipements de la ville. Les services proposés pour encourager les mobilités douces ont également contribué à l’obtention du label : vélos en libre service VéliTUL, location longue durée de vélos à assistance électrique, y compris vélo-cargos, déploiement de parcs à vélos et d’abris sécurisés... Le jury a aussi pris en compte les actions de la Ville de Laval pour la prévention routière : interventions de prévention dans les écoles, opérations avec l’Association Prévention Routière, contrôles de vitesse et d’alcoolémie par la Police municipale.

Un label qui reconnaît l’engagement de toute une ville

L’obtention du label “Ville Prudente” offre à Laval une reconnaissance nationale pour ses engagements en faveur de la sécurité routière et de la mobilité durable. Ce label valorise le travail des services municipaux, de Laval Agglomération et des associations partenaires, mobilisés au quotidien pour faire de Laval un territoire plus sûr pour tous.

Contact presse :

Pierre MATHIEU de FOSSEY : presse@laval.fr
06 17 97 46 60